



V I D E - G R E N I E R S
du 26 juin 2022 (place Gambetta)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom

Adresse

.....

Tél. (facultatif)..... e.mail :

Nature et numéro de la pièce d'identité (photocopie à joindre impérativement à l'inscription avec indication de l'autorité et date de délivrance) :

Nature.....n°.....

Délivrée par.....le.....

Stand : 8,00 € x = €

Règlement à joindre impérativement au bulletin d'inscription :

Espèce :.....€

Chèque n° banque.....

Règlement à l'ordre de "Enfants de France de Bergerac"

Je, soussigné M./Mme.....

certifie avoir pris connaissance du présent règlement ci-après et atteste sur l'honneur :

- n'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature,
- ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à

Fait à, le2022

2 place André Javerzac – 24100 BERGERAC
☎ 05.53.57.74.28 du lundi au vendredi
de 14 h à 16 h

DIMENSION DES EMPLACEMENTS

La surface allouée est de 6 m² (2 m x 3 m)) pour une somme de 8 € (possibilité de réserver plusieurs emplacements).

HORAIRE

L'ouverture au public se fera de 8 h 30 à 18 h.

MONTAGE ET DEMONTAGE DES STANDS

L'installation se fera à partir de 7 h 30 et le remballage de 18 à 19 h.

Les exposants devront laisser propre(s) le ou les emplacements mis à leur disposition.

Aucun véhicule ne pourra stationner au milieu de la place.

ASSURANCE

Les exposants dégagent les Enfants de France de toute responsabilité, et notamment, en ce qui concerne les risques encourus par les marchandises exposées (vol, incendie, détérioration, vandalisme, dégât des eaux, cataclysme naturel, etc....)

INSCRIPTION

Les exposants devront s'inscrire, au plus tard le 25 juin 2022 : places limitées.

Aucune inscription ne sera prise le jour même.

Lors de l'inscription, l'exposant fournira une pièce d'identité officielle avec photo.

Le règlement devra être fait au moment de l'inscription.

Votre chèque sera remis à l'encaissement le 27 juin 2022.

Les frais d'inscription ne seront pas remboursés en cas d'intempéries.

PREROGATIVES DE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

L'association, représentée par son Président et les membres du bureau, se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne qui, par sa qualité ou son comportement, risquerait de nuire au bon déroulement de cette manifestation.

NATURE DES OBJETS VENDUS

Ne seront exposés à la vente que les objets usagés et strictement personnels.

L'exposition et la vente de copie d'ancien, d'imitation ou de reproduction d'armes sont interdites.